

## Commune de Saulnières

### Compte Rendu de la réunion du 21 avril 2017

#### **Convocations du 10 avril 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un avril à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

**Présents** : MM. Albert. Romano. Demerre. Alleaume. Le Valégant. Toutin. Pelletier. Mmes Rolland. Campas. Chauvin

**Absents excusés** : Mme Gaudry (Pouvoir à M. Demerre). M. Rossi (pouvoir à M. Romano). Mme Lauvernier (Pouvoir à Mme Campas). Mme Tanné-Dusapin (Pouvoir à M. Pelletier). Mme Tremblay

**Secrétaire de séance** : Mme Chauvin

-Lecture et approbation du compte rendu du 17 mars 2017

-Réunion avec ARKOLIA Energies, intégrateur en Energies renouvelables, le mercredi 26 avril à 19 h

-Un courrier sera envoyé à M. Ouadi avec la convention de ramassage des containers, qui ne doivent pas rester sur la voie publique.

- il est préconisé de vérifier son compteur à eau tous les mois, pour vérifier toutes éventuelles fuites

-Délibération : **vote d'une subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, à titre exceptionnel, de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de vingt-cinq mille euros (25 000.00 euros) du Budget Principal de la commune pour verser sur le Budget annexe du service de l'eau, compte tenu des difficultés pour équilibrer ce budget,

Et de l'impossibilité d'augmenter le produit des factures d'eau,

Par rapport :

1. A l'augmentation du tarif de l'eau déjà augmenté en 2016
2. Des premières redevances d'assainissement à régler par les administrés, augmentant la facture de l'eau de 4.88 euros par m3 (empêchant une charge supplémentaire vis-à-vis des habitants)

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR décide d'accepter le versement de cette subvention exceptionnelle, prélevée sur le budget commune au compte 6572364 « SPIC » pour alimenter le compte 774 « subventions exceptionnelles » du budget du Service des Eaux, pour un montant de 25 000.00 euros

-Délibération : **Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Service Eau**

Le Conseil Municipal, vu la réglementation approuvée à l'unanimité le compte de gestion 2016 du Service des Eaux, établi par la Trésorerie Municipale de Dreux

-Compte Administratif 2016 – service de l'eau :

Budget Service Eau : *Section d'Exploitation*: 60 817.19 € - Recettes : 63 183.46 € (+ 2 366.27€)

*Section d'investissement* : Dépenses : 85 914.64 € – recettes : 88 027.60 € (+ 2 112.96 €)

Report en section d'exploitation : + 2 275.08 €

Report en section d'investissement : + 6 598.17 €

*Restes à réaliser en 2016* : section d'investissement : Dépenses : 24 000 € - recettes : 4 473 €  
*Résultat cumulé* : section d'exploitation : Dépenses : 60 817.19 € - Recettes : 65 458.54 € (+ 4 641.35 €)  
Section d'investissement : dépenses : 109 914.64 € - Recettes : 99 098.77 € (- 10 815.87 €)  
Le compte Administratif 2016 est voté par 13 voix POUR

**-Délibération affectation de résultat :**

*Budget Eau*

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 : 4 641.35 €**

**Affectation obligatoire :**

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068) : 4 641.35 €

**Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 366.27 €
Ligne 001 : recettes section d'investissement :	8 711.13 €

**-Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, vu la réglementation approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 établi par la Trésorerie Municipale de Dreux.

**- Compte Administratif 2016** : Lecture et vote par 13 voix Pour

Commune : *Section de Fonctionnement* : Dépenses : 360 296.92 € - Recettes : 438 174.51 €

*Section d'investissement* : Dépenses : 213 328.12 € - Recettes : 340 472.18 €

Report en section de fonctionnement : + 10 393.89 €

Report en section d'investissement : - 49 394.32 €

*Restes à réaliser en 2016* : section d'investissement : Dépenses : 243 200 € - Recettes : 262 724 €

*Résultat cumulé* : section de fonctionnement : Dépenses : 360 296.92 € - Recettes : 545 568.40 €

*Totaux cumulés* : Section d'investissement: Dépenses : 505 922.44€ - recettes : 603 196.18 €

**-Délibération affectation de résultat : Commune**

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 : 182 271.48 €**

**Affectation obligatoire :**

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068) : 0 €

**Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 182 271.48 €

Ligne 001 : recettes section d'Investissement : 77 749.74 €

**- Budget Primitif 2017 : Commune**

Section de Fonctionnement : Dépenses et recettes s'équilibrent à 607 126.00 euros

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 562 645.74 euros

*Budget eau*

Section d'exploitation : dépenses et Recettes s'équilibrent à 86 946.00 euros

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 84 579.73 euros

- **Vote des taxes directes locales**

Le conseil municipal, décide, après délibération, par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 abstention de ne pas modifier les trois taxes d'imposition directes:

- Taxe d'Habitation                      reste à 14.86 %
- Taxe Foncière (Bâti)                      reste à 26.90 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) reste à 36.21 %

Le produit fiscal pour 2017 sera d'un montant de 226 072 euros (225 500 euros en 2016)

- **vote des subventions communales 2017**

Le conseil décide de voter par 12 voix Pour les subventions communales pour l'année 2017 :

Madame Rolland et M. romano, présidents d'associations concernées ne participent pas au vote

- Association des Anciens Combattants : 200 €
- Coopérative scolaire : 900 €
- Union Sportive Amicale de Saulnières : 1 000 €
- Association des parents d'Elèves : 250 €
- Association Saulnières Loisirs : 300 €
- CCAS Saulnières : 2 000 €
- Association Saulnières Pêche Loisirs : 300 €

- Des individus ont pénétré dans la salle polyvalente à l'issue de l'activité de l'association « Aux fils de nos Idées » et ont laissé l'endroit sale.

Une demande de reprise des espaces publics du lotissement « impasse Roland Alleaume » a été adressée à la mairie, mais n'étant pas à l'ordre du jour, sera revue lors du prochain conseil municipal.

-délibération : **Compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public » : conditions de prise en charge des consommations d'énergie électrique »**

Le conseil confirme que dans le cadre des compétences précitées, la commune demeure en charge de :

- o Conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix
- o De procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes directement auprès de ces fournisseurs

TOUR DE TABLE :

- M. TOUTIN : s'inquiète des fossés non rebouchés le long de l'école – réponse : en attente de l'intervention de l'Eise DIAS qui doit intervenir aux prochaines vacances.  
Les souches dans la cour de l'école à « grignoter »
- M. PELLETIER : signale le problème de la voiture stationnée à l'Eglise (autorisation donnée par M. le Maire) à charge de fermer le cadenas de la chaîne, ce qui n'est pas fait par la personne mais par Mme Lemoine. La voiture, en panne, empêche la tonte
- M. ALLEAUME : randonnée du 4 juin à prévoir  
Lui a été signalé que le cimetière était propre, bien refait par les employés communaux.
- M. LE VALEGANT : signale des trous à reboucher route de fontaine  
Problème de sécurité : comptage des véhicules à Bretonnières ? quelle date ? ; « Haricot » au carrefour du Monument aux Morts (simulation) : au niveau du poteau téléphonique, les fils volent

au vent, ne sont plus maintenus le long du poteau

Signale que pendant le week-end de pâques, panne de l'éclairage public

- Mme ROLLAND : Publicité de la Foire à Tout à faire
- M. ALBERT : la gendarmerie demande la sécurité des bureaux de vote : pas de stationnement sur le parking de la mairie ; Des barrières seront mises en bas de l'escalier  
Il ne faudrait pas plus de 4 personnes venant voter, en même temps.  
Prévoir 1 personne à l'extérieur pour contrôler les entrées.

Séance levée à 23.00

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents